

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B163-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B163

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Ecoscience pour l'engagement d'une expérimentation sur le "commerce engagé" dans des projets de développement durable

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Robert CHARDON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteurs : Jean-Christophe GROSSI
Guy BARRET

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Ecoscience pour l'engagement d'une expérimentation sur le « Commerce Engagé » dans des projets de développement durable.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Plusieurs communes de la CPA, engagées dans des Agendas 21 locaux, ont sollicité l'appui de la CPA afin de mettre en œuvre une action auprès de leurs commerçants pour les aider à intégrer le développement durable à leurs activités. L'association ECOSCIENCE a conduit ce type d'expérimentation dans le Var et propose de mettre en place son dispositif « commerces engagés » sur le territoire du Pays d'Aix. Elle demande pour cela une participation financière de 50.000 €.

Exposé des motifs :

Les commerces de proximité jouent un rôle fondamental dans la dynamique et l'animation d'une ville. Le Plan Climat et la Charte vers un Développement Durable ont identifié les acteurs de ce secteur comme une cible particulière vers qui engager des actions spécifiques notamment en matière de gestion des déchets, d'énergie, d'utilisation de produits locaux etc.

La Communauté du Pays d'Aix et plusieurs communes ont été sollicitées par l'association Ecoscience Provence qui a développé une expérience, dans le centre Var, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et le SIVED, Syndicat Mixte de gestion des déchets du secteur.

L'association Ecoscience Provence agit depuis 2005 dans le centre Var avec pour objectif un développement économique local basé sur les besoins de l'homme et le respect de l'environnement. Une équipe permanente de 9 personnes, ingénieurs écologues et communicants, et une trentaine de bénévoles travaillent dans un esprit de collaboration avec les acteurs des territoires et sur des bases scientifiques. Agréée pour la protection de l'environnement et disposant d'un numéro de déclaration d'activité de formation continue, l'association expérimente des actions et outils permettant de changer nos habitudes de consommation, en partenariat avec l'ADEME et la Fondation Nicolas Hulot.

Initié et expérimenté depuis 2006 sur le territoire du SIVED__ (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets dans le Centre Var), le dispositif permet de regrouper des commerces et producteurs au travers du respect de cahiers des charges concertés : prévention des déchets, réutilisation des emballages, retour de la consigne bouteille en partenariat avec les viticulteurs, développement des circuits économiques courts, implication dans des projets d'économie circulaire, démocratisation des produits éco-conçus, de saison et peu émetteurs de carbone, etc. Un comité d'évaluation participatif permet d'assurer aux consommateurs le respect de ces engagements.

L'association propose cette opération sur le territoire du Pays d'Aix. Le déploiement du « Commerce Engagé » sur la Communauté du Pays d'Aix offrirait une perspective de complémentarité territoriale, avec l'initiative sur le SIVED, particulièrement intéressante et exemplaire, à l'échelle de la Région PACA. Il faut y voir des potentialités conséquentes en termes d'échanges entre les deux territoires, autour des circuits économiques courts, par exemple, ou de la dissémination d'un dispositif de consigne auprès d'un réseau de viticulteurs intéressés. Cela donne aussi l'opportunité d'expérimenter de nouvelles actions, propres à la volonté politique de la CPA dans un contexte plus urbain, là où le SIVED est très largement rural. Les actions développées seraient centrées sur les compétences de la CPA : valorisation des déchets, circuits courts en agriculture, énergie Ce dispositif s'appuiera sur le volontariat des communes et des associations de commerçants.

Alors que le « Commerce Engagé » est au début de son déploiement en France, ce rapprochement offrirait une occasion de mettre en lumière la CPA en tant que territoire ressource, déterminé à engager un projet d'ampleur pour faire évoluer les comportements de consommation sur son périmètre.

Dans le détail, et sur la première année, le déploiement du Commerce Engagé sur la CPA pourrait prendre la forme suivante :

- Formation « Commerce Engagé » de la collectivité et des acteurs pilotes déjà impliqués.
- Mise à disposition des outils associés au Commerce Engagé (site web avec back office, logo, charte graphique, cahiers des charges type, ...).
- Identification de 3 communes pilotes sur le territoire pour lancer le projet (environ 150 commerçants).
- Détachement d'un chargé de mission pour lancer et suivre le projet, ainsi que d'un Service Civique chargé des actions de terrain (personnels partagés entre le SIVED et la CPA).
- Mise en place d'un comité de pilotage pour la définition des objectifs et du programme de travail.
- Diagnostic initial, identification des actions à court et moyen terme, rédaction d'un premier cahier des charges, identification d'un groupe de commerçants pilotes et lancement des premières labellisations.
- Identification des actions à conduire pour généraliser l'action l'année suivante.
- Identification et formation d'une ou plusieurs structures locales qui pourraient assurer une animation sur les 36 communes du territoire si le projet devait s'étendre.

Pour mener à bien cette opération, l'association sollicite un financement de 50.000 € répartis selon le budget suivant :

PRODUITS		CHARGES	
Subvention CPA	50.000 €	Déplacement, missions, frais personnel	64.800 €
subvention SIVED	50.000 €	Publications et communication	20.000 €
Autres produits	4.200 €	Autres (fourniture, matériel, entretiens, locaux etc...)	19.400 €
TOTAL	104.200 €		104.200 €

Pour les subventions au titre d'une manifestation/action d'éco science Provence

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014 - 0060 5	Commerces engagés	Écoscience Provence	Environnement, développement durable	0 €	104.200 €	50.000 €	50.000 €	oui

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi numéro 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission environnement et développement durable en date du 7 janvier 2014 ;

VU l'avis de la Commission déchets en date du 25 novembre 2013 ;

VU l'avis de la Commission économie en date du 4 février 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à ECOSCIENCE de 50.000 € ;
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe entre la Communauté du Pays d'Aix et Ecoscience ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente à l'octroi de la subvention susvisée ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget fonctionnement des lignes 1D / 832 / 6574, 3F/94/6574, 1C/812/6574

CONVENTION de PARTENARIAT

Entre la CPA - Communauté du Pays d'Aix

et ECOSCIENCE PROVENCE

ENTRE :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX, dont le siège est sis à l'Hôtel Boadès, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1.

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée aux présentes en vertu de la délibération n°2014- du Bureau Communautaire du 20 février 2014, **d' une part,**

ET

ECOSCIENCE PROVENCE, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dont le siège social est sis Hôtel de Ville – 31170 LA CELLE.

Représentée par **Monsieur Frédéric CAPOULADE**, agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association, **d'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Attribution de la subvention

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la CPA à ECOSCIENCE PROVENCE.

Article 2 : Objectifs de la convention

Les commerces de proximité jouent un rôle fondamental dans la dynamique d'une ville. Le Plan Climat et la Charte vers un Développement Durable ont identifié les acteurs de ce secteur comme une cible particulière vers qui engager des actions spécifiques notamment en matière de gestion des déchets, d'énergie, d'utilisation de produits locaux etc.

La Communauté du Pays d'Aix et plusieurs communes ont été sollicitées par l'association Ecoscience Provence qui a développé une expérience, dans le centre Var, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et le SIVED, Syndicat Mixte de gestion des déchets du secteur.

L'association Ecoscience Provence exerce depuis 2005 dans le centre Var dans l'objectif d'un développement économique local basé sur les besoins de l'homme et le respect de l'environnement. Une équipe permanente de 9 personnes, ingénieurs écologues et communicants, et une trentaine de bénévoles travaillent dans un esprit de collaboration avec les acteurs des territoires et sur des bases scientifiques. Agréée pour la protection de l'environnement et disposant d'un numéro de déclaration d'activité de formation continue, l'association expérimente des actions et outils permettant de changer nos habitudes de consommation, en partenariat avec l'ADEME et la Fondation Nicolas Hulot.

Initié et expérimenté depuis 2006 sur le territoire du SIVED_(Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets dans le Centre Var), le dispositif permet de regrouper des commerces et producteurs au travers du respect de cahiers des charges concertés : prévention des déchets, réutilisation des emballages, retour de la consigne bouteille avec les viticulteurs, développement des circuits économiques courts, implication dans des projets d'économie circulaire, démocratisation des produits éco-conçus, de saison et peu émetteurs de carbone, Un comité d'évaluation participatif permet d'assurer aux consommateurs le respect de ces engagements.

L'association propose de décliner cette opération sur le territoire du Pays d'Aix. Le déploiement du Commerce Engagé sur la Communauté du Pays d'Aix offrirait une perspective de complémentarité territoriale, avec le SIVED, particulièrement intéressante et exemplaire, à l'échelle de la Région PACA. Il faut y voir des potentialités conséquentes en termes d'échanges entre les deux territoires, autour des circuits économiques courts, par exemple, ou de la dissémination du réseau de viticulteurs impliqués dans la consigne. Il faut aussi y voir l'opportunité d'expérimenter de nouvelles actions, propres à la volonté politique de la CPA mais aussi aux aspects urbains de tout un pan du territoire, là où le SIVED est très largement rural.

Alors que le Commerce Engagé est en plein début de déploiement en France, ce rapprochement offrirait une occasion de mettre en lumière la CPA en tant que territoire ressource, déterminé à engager un projet d'ampleur pour faire évoluer les comportements de consommation sur son périmètre.

Dans le détail, et sur la première année, le déploiement du Commerce Engagé sur la CPA pourrait prendre la forme suivante :

- Formation « Commerce Engagé » de la collectivité et des acteurs pilotes déjà impliqués.
- Mise à disposition des outils associés au Commerce Engagé (site web avec back office, logo, charte graphique, cahiers des charges type, ...).
- Identification de 3 communes pilotes sur le territoire pour lancer le projet (environ 150 commerçants).
- Détachement d'un chargé de mission pour lancer et suivre le projet, ainsi que d'un Service Civique chargé des actions de terrain (personnels partagés entre le SIVED et la CPA).
- Mise en place d'un comité de pilotage pour la définition des objectifs et d'un plan de travail.

- Diagnostic initial, identification des actions à court et moyen terme, rédaction d'un premier cahier des charges, identification d'un pool de commerçants pilotes et lancement des premières labellisations.
- Identification des actions à conduire pour généraliser l'action l'année suivante.
- Identification et formation d'une ou plusieurs structures locales qui pourraient assurer une animation sur les 34 communes du territoire si le projet devait s'étendre.

Pour mener à bien cette opération, l'association demande un financement de 50.000 € répartis selon le budget suivant :

PRODUITS		CHARGES	
Subvention CPA	50.000 €	Déplacement, missions, frais personnel	64.800 €
Prestations SIVED	50.000 €	Publications et communication	20.000 €
Autres produits	4.200 €	Autres (fourniture, matériel, entretiens, locaux etc...)	19.400 €
TOTAL	104.200 €		104.200 €

Article 3 : Montant de la subvention

La CPA décide d'attribuer une subvention d'un montant de **50.000 €** à l'association ECOSCIENCE PROVENCE.

Article 4 : Modalités Financières

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un **acompte de 70 %** sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le **solde de 30 %** sera versé sur présentation :
 - du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
 - du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier Payeur) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 6 : Avenant

Toutes les modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant

Article 7 : Litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 8: Résiliation

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

Fait à Aix en Provence, le
en 2 exemplaires

Pour la Communauté du Pays d'Aix
Le Président

Pour ECOSCIENCE
Le Président

Maryse JOISSAINS MASINI
Numéro délibération

Frédéric CAPOULADE

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES - RECETTES Ne pas indiquer les montants d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats <i>matériaux</i>		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	20 000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	3 000	Prestations	18 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	500	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	3 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	3 000	Etat (à détailler) <i>Ministère Culture</i>	10 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) <i>ACA</i>	4 000
61 - Services extérieurs		Département (s) <i>Var</i>	2 000
Sous-traitance générale		Commune (s) <i>Brignoles</i>	10 000
Locations mobilières et immobilières	1 000	<i>St-Jean-Cap-Ferrat</i>	5 000
Entretien et réparation	2 000	Communauté de Pays <i>CAIN</i>	
Assurances	2 000	Indiquer le montant total des subventions	
Documentation	1 000	solicitée auprès de la CPA pour l'année 2014	
Divers	2 000	Détail par service <i>Environnement</i>	50 000
62 - Autres Services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	25 000		
Déplacements, missions et réceptions	35 000		
Frais postaux et de télécommunication	3 500	Fonds Européens	
Services bancaires	200	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Divers	2 600	Autres (à détailler) <i>Subventions privées</i>	30 000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	142 000	Cotisations	500
Charges sociales	65 000	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	8 000	76 - Produits financiers	1 500
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels <i>Bons</i>	20 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 340 000 TOTAL RECETTES : 240 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *La Celle* le *12/12/2013*
Signature du Président

Cachet de l'Association

ECOSCIENCE PROVENCE
HÔTEL DE VILLE
83170 LA CELLE
SIR 449 804 319 00030

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2016
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	Commerce Engagé - Prévention déchets
Public(s) ciblé(s)	Commerçants et consommateurs
Nombre de participants / exposants	Non concerné
Nombre de spectateurs / visiteurs	Non concerné
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	50 000
Prestations de services	6 400	Autres produits	4 200
Matières et fournitures	2 200	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	3 000	Etat (à détailler)	
Entretien	800	Région (s)	
Assurances	600	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	2 800	Communauté du Pays d'Aix	50 000
Publicité	40 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	23 200		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	25 200	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	10 600	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	3 400		
TOTAL CHARGES :	104 200	TOTAL PRODUITS :	104 200

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 50000 € représente 48 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à La Celle
 Le 20/11/2013

Cachet de l'Association :

ECOSCIENCE PROVENCE
 HOTEL DE VILLE
 83170 LA CELLE
 SIR 449 804 319 00035

ECOSCIENCE PROVENCE
 HOTEL DE VILLE
 83170 LA CELLE
 SIR 449 804 319 00035

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Ecoscience pour l'engagement d'une expérimentation sur le "commerce engagé" dans des projets de développement durable

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014